

Consultations du Comité permanent des finances (FINA) en vue du budget de 2020 – L’urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone

Résumé

Aurora Cannabis est la plus importante société de cannabis active au Canada qui appartient exclusivement à des intérêts canadiens. Notre présence mondiale, surtout sur les marchés du cannabis à usage médical, nous a obligés à innover et à diriger l’établissement de normes sur plusieurs continents. Dans nos commentaires sur la transition vers une économie faible en carbone, nous décrivons le travail proactif d’Aurora et nous demanderons au Comité permanent des finances d’appuyer de nouvelles mesures d’encouragement (financières ou fiscales) proposées; l’élimination de mesures dissuasives ou d’obstacles à l’adoption par les sociétés de cannabis de solutions à faibles émissions de carbone; et l’examen de la façon dont deux objectifs de politiques du même gouvernement favorisent l’utilisation accrue et excessive du plastique et l’augmentation des émissions. Aurora serait heureuse d’avoir l’occasion de comparaître devant le Comité pour discuter du présent mémoire.

La motion de juin 2019 du Comité permanent des finances invitant le Comité des finances postélectoral à lancer son propre appel de mémoires sur ce sujet en vue du budget de 2020 pourrait ne pas être reprise par un nouveau Comité des finances. Toutefois, elle offre l’occasion aux Canadiens de participer à ce mouvement et à des sociétés, comme Aurora Cannabis, de proposer des solutions proactives et de décrire ce qui se fait déjà au sein de notre société. Le gouvernement pourrait envisager des mesures d’encouragement visant des initiatives prometteuses qui favoriseraient une adoption plus répandue des innovations dans l’industrie du cannabis et dans tous les secteurs de façon générale. Dans certains cas, il faut aussi examiner la cohérence interne au gouvernement en ce qui concerne la gouvernance, la réglementation et d’autres éléments au moment de mettre en œuvre des initiatives à l’échelle du gouvernement, comme l’interdiction des plastiques à usage unique.

L’industrie canadienne du cannabis n’est pas homogène. Les producteurs autorisés qui approvisionnaient le réseau médical légal avant la légalisation de la consommation de cannabis par les adultes le 17 octobre 2018 possèdent une expérience « avant et après », mais l’industrie est encore jeune si nous la comparons à d’autres secteurs. Il est possible de bâtir une industrie du cannabis durable. Le Canada est déjà considéré comme le chef de file mondial du cannabis. Une collaboration intelligente avec le gouvernement pourrait nous aider à maintenir cette position. Pour ce faire, il faudrait examiner la réglementation, l’industrie et le régime fiscal canadien en vigueur.

De plus, il convient de souligner une considération connexe, même si elle n’est pas directement liée au thème des consultations. Avant la légalisation de la consommation du cannabis par des adultes en octobre 2018, il était possible de se procurer légalement du cannabis à des fins médicales auprès de producteurs autorisés par Santé Canada. Le Comité sait très bien qu’aucun droit d’accise ne s’appliquait au cannabis à des fins médicales avant le 17 octobre 2018, tandis que la taxe de vente s’appliquait. Depuis, certaines sociétés de cannabis absorbent une partie ou la totalité de l’accise fédérale, tandis que d’autres ne le font pas. Des entreprises comme Aurora Cannabis, qui l’absorbe, pourraient utiliser ces recettes sacrifiées pour renforcer l’innovation vers une industrie faible en carbone. L’imposition d’une taxe dissuasive au cannabis médical est punitive, inutile et peu propice à l’innovation en matière de technologies vertes.

1. Traitement et réacheminement des déchets organiques

La culture et la transformation du cannabis produisent des déchets organiques. La *Loi sur le cannabis* (2018), son règlement d'application et les règlements provinciaux connexes mènent à des processus strictement réglementés en vue de l'élimination de ces déchets sans danger. Aurora Cannabis a financé l'innovation de façon proactive. Actuellement, les déchets organiques souvent mélangés à la litière pour chats sont en grande partie acheminés par camion jusqu'à des sites d'enfouissement. En plus des gaz produits par décomposition naturelle, le transport par camion engendre d'importantes émissions de gaz à effet de serre (y compris le carbone). De plus, les déchets organiques dans les sites d'enfouissement produisent des émissions de méthane 30 fois plus puissantes que les émissions de carbone.

Aurora investit dans [Micron Waste Technologies](#) (MWT), dont la technologie exclusive peut décomposer les déchets organiques en eau qui peut être rejetée dans le réseau municipal (c.-à-d. qu'elle satisfait aux normes municipales de rejet des effluents). MWT estime que sa technologie réduit les émissions de carbone de 58,5 % sur deux ans, comparativement à l'impact de l'élimination quotidienne par les entreprises de gestion de déchets. Un projet pilote utilisant le processus « Cannavore » de Micron Waste est en cours dans une usine d'Aurora.

L'innovation soutenue par l'industrie du cannabis, comme la collaboration avec Micron Waste Technologies, pourrait s'appliquer à une gamme plus large de déchets organiques afin de réduire les émissions, notamment dans le secteur de l'alimentation.

Recommandation 1.1 : Offrir des incitatifs fiscaux ou financiers aux sociétés de cannabis pour qu'elles traitent les déchets organiques sur place, ce qui pourrait engendrer une importante réduction des émissions de carbone.

2. Efficacité énergétique

Comme plante, le cannabis consomme beaucoup de dioxyde de carbone. Toutefois, la culture, la transformation et la vente du cannabis constituent un processus à forte intensité d'énergie et de main-d'œuvre. Aurora Cannabis fonctionne dans une perspective d'amélioration continue de toutes les composantes de ses activités. Nos investissements peuvent encourager d'autres chefs de file de l'industrie à trouver des technologies de production novatrices, rentables et respectueuses de l'environnement. Le gouvernement devrait récompenser ces investissements et encourager leur application plus étendue, par exemple :

- Aurora utilise des systèmes d'éclairage au besoin, mais le plus possible, elle tire pleinement profit de l'ensoleillement naturel ce qui lui permet de réaliser des économies importantes et d'augmenter son efficacité énergétique. De fait, aucun éclairage n'est utilisé pendant plus de deux mois par an. Le rendement de SUN, à Medicine Hat, en Alberta (la ville la plus ensoleillée du Canada avec plus de 2 500 heures d'ensoleillement par année), sera encore plus impressionnant sous ce rapport.
- Aurora mène des projets pilotes qui utilisent l'éclairage LED plutôt que les lampes à vapeur de sodium à haute pression conventionnelles (qui sont actuellement la norme dans l'industrie).

- Des écrans d'énergie (stores) installés sur le toit des installations de SKY sont utilisés afin de réduire la consommation d'énergie lors des journées très chaudes ou très froides. Ils font partie de la stratégie globale de chauffage et de climatisation de SKY qui permet de gérer la consommation d'énergie.
- Le dioxyde de carbone produit par le système de chaudières de SKY (chauffées au gaz naturel) est séquestré et réutilisé pour stimuler la croissance des plantes.
- L'installation de SKY (et bientôt de SUN) dans son ensemble est chauffée à l'aide d'un chauffage radiant sans émission.

Recommandation 2.1 : Offrir des incitatifs financiers ou fiscaux aux sociétés de cannabis pour qu'elles soient plus éconergétiques.

3. Construction d'installations

Les installations de culture du cannabis, y compris leur conception et leur construction, sont lourdement réglementées. Des entreprises, dont Aurora, cherchent des moyens de maximiser l'efficacité dans la construction initiale. Par exemple, chez Aurora Cannabis, nous utilisons des technologies durables dans nos serres (réutilisation de l'eau, collecte de l'eau de fonte des neiges ou de la pluie sur les toits, panneaux solaires dans les serres Mountain, exploitation de l'ensoleillement pour réduire la consommation d'énergie, etc.). Qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou de la modernisation d'une installation, le gouvernement peut créer des conditions favorables pour le commerce et l'environnement afin de réduire les émissions de carbone.

Recommandation 3.1 : Offrir des crédits d'impôt pour les installations de production certifiées LEED, ce qui favoriserait aussi la réduction de la consommation d'énergie.

4. Emballage

Avec l'appui de producteurs canadiens autorisés, le gouvernement du Canada a pour objectif stratégique de protéger les enfants contre les méfaits de la consommation accidentelle de cannabis. Des exigences rigoureuses déterminent ce qui est sûr pour les enfants et ce qui est exigé ou proscrit sur les étiquettes. Par la suite, le premier ministre a annoncé que le Canada prendrait l'initiative à l'échelle nationale pour réduire l'utilisation du plastique, notamment les plastiques à usage unique, et trouver des solutions de rechange, avec une interdiction complète dès 2021.

Une quantité considérable de plastique est utilisée pour les produits du cannabis. Les consommateurs et les provinces sont mécontents du volume de contenants de plastique découlant de la légalisation de la première vague de produits du cannabis. La seconde vague, soit les produits comestibles, les produits à usage topique et les extraits, se traduira par un nombre encore plus important d'emballages individuels, conformément à la réglementation. Aurora Cannabis s'intéresse à cette question pratique.

L'emballage du cannabis, conformément à la réglementation fédérale en vigueur, va à l'encontre de l'esprit et du succès du thème de la présente consultation et de la création d'une industrie du cannabis à plus faible teneur en carbone.

Recommandation 4.1 : Que le gouvernement revoit l'approche de l'emballage du cannabis. Modifier les restrictions visant l'emballage de manière à favoriser des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement et aplanir un obstacle à la transition vers une économie faible en carbone au sein de l'industrie du cannabis.

Recommandation 4.2 : Que le gouvernement consulte les provinces et les producteurs autorisés afin de mettre en commun les données sur les efforts déployés pour lutter contre les déchets d'emballage et trouver des solutions raisonnables en accord avec les objectifs de la politique.

5. Autres mesures incitatives possibles du gouvernement

Le gouvernement du Canada dispose de moyens dans sa boîte à outils pour favoriser le développement durable d'une industrie du cannabis à faible teneur en carbone. Des mesures de cette nature sont mises en œuvre dans d'autres industries.

Recommandation 5.1 : Que le gouvernement revoit les outils à sa disposition à l'appui d'une économie faible en carbone en mettant l'accent sur l'industrie du cannabis. Ces outils comprennent :

- les compensations du carbone;
- l'octroi, le commerce ou l'échange de crédits de carbone entre des sociétés de cannabis;
- veiller à ce que les sociétés canadiennes de cannabis aient accès à des programmes de financement de la réduction des émissions de carbone, notamment :
 - [Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone](#)
 - [Programme d'immobilisations neutres en carbone \(Carbon Neutral Capital Program\) du gouvernement de la Colombie-Britannique](#)
 - [Solutions énergétiques novatrices Canada](#)

6. Efforts volontaires supplémentaires possibles de l'industrie à encourager

Les sociétés de cannabis ont aussi à leur disposition des outils qui pourraient contribuer à une économie plus faible en carbone. Sous ce rapport, l'industrie n'est pas homogène et il n'y a pas de panacée. Avec des mesures gouvernementales pertinentes, des sociétés de différentes tailles et aux moyens différents pourraient agir afin de réduire leur empreinte environnementale. Ces mesures devraient être volontaires, mais assorties d'encouragements suffisants pour maximiser leur mise en œuvre.

Recommandation 6.1 : Que le gouvernement examine les effets potentiels de mesures volontaires prises par l'industrie du cannabis afin de réduire son empreinte environnementale. Si possible, offrir des incitatifs fiscaux ou financiers, notamment pour les éléments suivants :

- **Systèmes d'énergie renouvelable sur place, si possible (p. ex. énergie solaire).**
- **Parc de véhicules électriques, hybrides ou au gaz naturel.**
- **Programmes ou subventions des entreprises pour encourager leurs employés à utiliser le transport en commun ou le vélo.**
- **Approvisionnement en ingrédients et en engrais neutres en carbone.**
- **Matériaux de construction à faible teneur en carbone.**

Conclusion

L'industrie canadienne du cannabis est un exemple de gouvernance et d'économie pour le monde entier. Les efforts visant à « bien faire les choses dès le départ » ne sont pas que des mots à la mode, mais de véritables aspirations au sein de l'industrie, en particulier chez Aurora Cannabis. Nous sommes cotés en bourse et nous composons avec de nombreux régimes réglementaires, dans le monde entier. La réglementation, l'emballage et les taxes influent sur les décisions d'affaires. Ces répercussions pourraient être positives ou négatives selon la valeur que le gouvernement accorde aux résultats de ces politiques, et non seulement à leurs objectifs. Au terme des élections fédérales de cette année, le cannabis destiné à la consommation par des adultes aura été légal depuis un an et quelques jours. Il est temps d'examiner comment renforcer l'industrie du cannabis au moyen de mesures d'encouragement et de l'élimination d'éléments dissuasifs. Les recommandations formulées ici offrent des moyens. Enfin, les taxes d'accise sur le cannabis à des fins médicales devraient être immédiatement supprimées.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A', 'C', and 'R' in a cursive, stylized font, followed by a horizontal line.